



Excelsia

ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'EDUCATION ET LES SOINS

Association Loi 1901
3, place de la Mairie
78190 - Trappes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2019

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Membre de la Compagnie Régionale de Paris - Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France

9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85

E-mail : secretariat@excelsia-audit.fr

SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 69.20Z



ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'ÉDUCATION ET LES SOINS

Association Loi 1901
3, place de la Mairie
78190 - Trappes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28/06/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'Éducation et les Soins relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 08/09/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'ÉDUCATION ET LES SOINS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Membre de la Compagnie Régionale de Paris - Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France

9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85

E-mail : secretariat@excelsia-audit.fr

SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 69.20Z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents, suite aux décisions des autorités administratives assurant le financement des établissements de l'association.

Nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à apprécier le mode de comptabilisation ainsi que les données chiffrées utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 09/09/2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Carole Boulanger', written in a cursive style.

Le Commissaire aux comptes
SARL EXCELSIA, représenté par
Carole Boulanger



ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'EDUCATION ET LES SOINS

SIEGE SOCIAL : 3, Place de la Mairie -BP 137 - 78190 TRAPPES

Téléphone : 01.30.50.22.56 Fax : 01.30.50.12.81

Email : association-ies@wanadoo.fr

COMPTES ANNUELS 2019

ALLIANCE EXPERTISE
Société d' Expertise Comptable
Tour CIT - Bureau 710
3, rue de l'arrivée
75749 - PARIS Cédex 15

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	N 31/12/2019			N - 1 31/12/2018
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles	180 577,96	92 095,30	88 482,66	91 512,51
Frais d'établissement	31 382,51	29 192,29	2 190,22	3 184,52
Autres immobilisations incorporelles	149 195,45	62 903,01	86 292,44	88 327,99
Immobilisations Corporelles	8 207 859,90	5 179 714,77	3 028 145,13	3 018 994,50
Terrains et agencement des terrains	30 150,00		30 150,00	30 150,00
Constructions	1 904 262,13	313 729,58	1 590 532,55	1 694 151,83
Install. techniques, matériel et outillage	1 397 766,88	1 274 737,63	123 029,25	117 861,60
Autres	4 743 858,89	3 591 247,56	1 152 611,33	1 176 831,07
Immobilisations corporelles en cours	131 822,00		131 822,00	
Immobilisations Financières	28 152,96		28 152,96	30 151,03
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 045,00		1 045,00	2 065,00
Autres immobilisations financières	27 107,96		27 107,96	28 086,03
TOTAL I	8 416 590,82	5 271 810,07	3 144 780,75	3 140 658,04
COMPTES DE LIAISON (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	47 293,57		47 293,57	43 497,39
Matières premières et approvisionnement				
En-cours de production				
Marchandises	47 293,57		47 293,57	43 497,39
Avances et acomptes versés sur cdes d'in				
Créances et comptes rattachés (2)	2 016 814,03	363 204,81	1 653 609,22	1 073 965,46
Organismes et usagers (3)	1 859 311,00		1 859 311,00	964 457,08
Autres créances	157 503,03	363 204,81	-205 701,78	109 508,38
Valeurs mobilières de placement	257 777,22		257 777,22	255 200,59
Disponibilités	4 756 787,73		4 756 787,73	5 284 871,82
Charges constatées d'avance	28 930,83		28 930,83	64 270,18
TOTAL III	7 107 603,38	363 204,81	6 744 398,57	6 721 805,44
CHARGES A REPARTIR sur plusieurs exercices IV				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 524 194,20	5 635 014,88	9 889 179,32	9 862 463,48
(1) Détail des différents comptes de liaison sur tableau annexé (modèle annexe 9)				
(2) Dont à moins d'un an :			219 735,74	-146 871,51
Dont à plus d'un an :			1 433 873,48	1 220 836,97
(3) Dont créances mentionnées aux articles 97 et 110 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003			43 542,95	43 542,95

ASSOCIATION IES

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF	N 31/12/2019	N - 1 31/12/2018
FONDS PROPRES ET ASSIMILES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	660 854,63	648 919,31
D'investissement : Propres	660 854,63	648 919,31
Subventions d'investissement non renouvelables		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves	2 797 584,40	2 299 740,06
Excédents affectés à l'investissement	284 565,18	234 565,18
Réserve de trésorerie	426 620,19	410 023,19
Réserve de compensation des déficits	498 415,68	387 716,41
Réserves de compensation des charges d'amortissements	215 975,58	190 930,59
Autres réserves	1 372 007,77	1 076 504,69
Report à nouveau (1)	-800 703,57	-368 354,58
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)	271 274,73	121 611,30
Subventions d'investissement (renouvelables)	240 204,33	242 753,93
Provisions réglementées	769 352,13	879 874,48
Provision pour réserve de trésorerie		
Amort dérogatoires et prov renouvellement immobilisations	524 272,09	644 294,44
Réserves des plus-values nettes d'actif	245 080,04	235 580,04
TOTAL I	3 938 566,65	3 824 544,50
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques et charges	75 951,99	
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	461 748,18	451 222,08
TOTAL III	537 700,17	451 222,08
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	3 693 135,04	3 873 994,53
Emprunts et dettes financières divers (5)	495,33	511,68
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68 887,30	68 774,54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	547 362,61	594 029,53
Dettes sociales et fiscales	1 099 104,34	1 039 026,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (6)	282,96	7 952,01
Produits constatés d'avance	3 644,92	2 408,26
TOTAL IV	5 412 912,50	5 586 696,90
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	9 889 179,32	9 862 463,48
(1) Dont compte 115 : résultats sous contrôle de tiers financeurs	-235 764,60	27 127,24
(2) Dont compte 120... : résultats sous contrôle de tiers financeurs	243 947,42	-184 211,74
(3) Dont à plus d'un an :	1 433 873,48	1 243 097,23
Dont à moins d'un an :	3 979 039,02	4 343 599,67
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	2 126 846,60	2 177 724,07
(5) Dont cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établ.		
(6) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales		

ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'EDUCATION ET LES SOINS

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

CHARGES	Exercice clos au 31/12/2019	Exercice clos au 31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION (Ou charges courantes non financières)		
. Achats de marchandises		
. Variation de stock		
. Achats de matières premières et fournitures		
. Variation de stock		
. Achats d'autres approvisionnements	20 586,71	109 885,84
. Variation de stock	-3 796,18	-11 996,08
. Achats non stockées de matières et fournitures	1 527 504,78	1 052 336,65
. Services extérieurs et autres	2 266 865,80	2 396 222,23
. Impôts taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	517 984,72	439 744,14
- autres	46 634,97	3 651,51
. Charges de personnel		
- salaires et traitements	5 588 107,19	5 697 830,15
- charges sociales	2 090 305,87	2 411 420,97
. Dotations aux amortissements et provisions		
<i>Dotations aux amortissements</i>		
- des immobilisations	425 230,50	423 375,89
- des charges d'exploitation à répartir		
<i>Dotations aux provisions</i>		
- sur actif circulant	358 410,93	
- pour risques et charges d'exploitation	75 951,99	
. Autres charges	25 995,41	6 960,02
TOTAL I	12 939 782,69	12 529 431,32
Quotes-parts des opérations faites en commun	TOTAL II	
CHARGES FINANCIERES		
. Dotation aux amortissements et aux provisions		
. Intérêts et charges assimilées	35 017,77	37 442,59
. Différences négatives de change		
. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	35 017,77	37 442,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
. Sur opérations de gestion (exercice courant)	80 949,42	96 583,10
. Sur exercices antérieurs		1 764,00
. Sur opérations en capital	1 741,47	10 391,92
. Dotations aux amortissements et aux provisions		
- dotations provisions réglementées : amortissements dérogatoires		
- dotations aux provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- dotations provisions réglementées : renouvellement immobilisations	35 446,00	46 566,16
- dotations prov réglem. : réserve plus-values nettes d'actif immobilisé	9 500,00	
- dotations prov réglem. : réserve plus-values nettes d'actif circulant		
. Engagements à réaliser sur ressources affectées	66 095,41	65 155,82
TOTAL IV	193 732,30	220 461,00
IMPOTS SUR LES SOCIETES	TOTAL V	
TOTAL DES CHARGES I + II + III + IV + V	13 168 532,76	12 787 334,91
RESULTAT CREDITEUR : EXCEDENT	271 274,73	121 611,30
TOTAL GENERAL	13 439 807,49	12 908 946,21

ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'EDUCATION ET LES SOINS

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

PRODUITS	Exercice clos au 31/12/2019	Exercice clos au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Ventes de marchandises		
. Production vendue	6 659,45	3 050,93
- prestations de service	2 848 849,75	2 347 052,32
- divers	108 651,63	120 142,12
S/TOTAL A : Montant net du chiffre d'affaires	2 964 160,83	2 470 245,37
. Production stockée ou déstockage de production		
. Production immobilisée		
. Dotations et produits de tarification	8 347 805,75	8 233 838,13
. Subventions d'exploitations et participations	1 606 067,82	1 653 584,84
. Reprises sur provisions et amortissements		31 536,18
. Transferts de charges	539,52	8 689,23
. Autres produits	51 146,11	120 503,13
S/TOTAL B	10 005 559,20	10 048 151,51
TOTAL I (A + B)	12 969 720,03	12 518 396,88
Quotes-parts des opérations faites en commun	TOTAL II	
PRODUITS FINANCIERS		
. De participations et des immobilisations financières		37,18
. Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	6 391,04 1 502,83	6 080,01 1 584,73
. Reprises sur provisions		
. Transfert de charges		
. Différences positives de change		
. Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	7 893,87	7 701,92
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
. Sur opérations de gestion (exercice courant)	11 325,00 165 832,85	83 478,20
. Sur exercices antérieurs	1 818,95	
. Sur opérations en capital	16 063,18	19 222,73
. Reprises sur provisions réglementées amortissements dérogatoires		
. Reprises sur autres provisions réglementées		
- reprises sur provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- reprises sur provisions renouvellement immobilisations	174 423,79	164 881,59
- reprises sur réserve des plus-values nettes d'actif immobilisé		
- reprises sur réserve des plus-values nettes d'actif circulant		
. Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	92 729,82	115 264,89
. Transferts de charges		
TOTAL IV	462 193,59	382 847,41
TOTAL DES PRODUITS I + II + III + IV	13 439 807,49	12 908 946,21
RESULTAT DEBITEUR : DEFICIT		
TOTAL GENERAL	13 439 807,49	12 908 946,21



**ASSOCIATION POUR L'INSERTION L'EDUCATION
ET LES SOINS**

TRAPPES - ST QUENTIN EN YVELINES

**ANNEXE AU BILAN
COMPTES ANNUELS 2019**

ALLIANCE EXPERTISE
Société d' Expertise Comptable
Tour CIT - Bureau 710
3, rue de l'arrivée
75749 - PARIS Cédex 15

TOTAL DU BILAN	9 889 179,32
TOTAL DES PRODUITS	13 439 807,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	+271 274,73 (Excédent)

L' exercice couvre la période du 01.01 au 31.12.2019 , et a une durée de 12 mois.
 Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-dessous,
 comporte 48 pages et fait partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE	N° de page
<u>I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	
. Secteur d'activité - Effectif moyen - Chiffres d'affaire - Subventions	2
. Changements de méthode ou d'estimation et impact	3
. Evénements postérieurs - Litiges	3
. Evenements significatifs	3
<u>II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS</u>	
. Principes généraux	4
. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles	4
. Amortissements et dépréciation de l'actif	4
. Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	5
. Stocks - Créances - Opérations en devises - Opérations à long terme	5
. Provisions réglementées - Pour risques et charges - Fonds dédiés	5
. Indemnités de fin de carrière - Droits individuels à la formation	6
. Autres spécificités	6
<u>III - NOTES SUR LE BILAN</u>	
. Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé	7
. Amortissements	7
. Frais d'établissement	8
. Frais de recherche appliqué et développement	8
. Fonds commercial	8
. Réévaluation	8
. Intérêts immobilisés	8
. Etat des créances	8
. Provisions pour dépréciations	8
. Différence d'évaluation des éléments fongibles de l'actif circulant	8
. Produits à recevoir	8
. Fonds associatifs et réserves	9
. Reports à nouveaux	9
. Provisions réglementées	9
. Provisions pour risques et charges - Fonds dédiés	10
. Etat des dettes	10
. Charges à payer	10
. Ecart de conversion actif et passif	11
<u>IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</u>	
. Résultats comptables et résultats à affecter	12
<u>V - AUTRES INFORMATIONS</u>	
. Crédit bail	13
. Engagements financiers	14
. Dettes garanties par des sûretés réelles	14
. Engagements en matière de retraite	14
. Droit individuel à la formation	14
<u>VI - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
. Autres éléments significatifs	15

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SECTEUR D'ACTIVITE

Gestion d'établissements médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés

	<u>Capacité</u>
. Institut Thérapeutique et Pédagogique " La Boissière "	45
. Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile "de Pissaloup"	30
. Externat Médico Professionnel " La Plaine du Moulin "	45
. Centre d'Aide par le Travail " La Mare Savin "	145
. Service d'Accueil de Jour pour Handicapés - SAJH "Le Mérantais"	15
. Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile ITEP	17
. Institut Médico Educatif " Le pré d'Orient"	35
. Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile " Le pré d'Orient"	30

EFFECTIF DE PERSONNEL au 31/12/2019

	Nombre	E.T.P.
Siège	6	5,30
ITEP "La Boissière"	35	28,54
SESSAD "de Pissaloup"	13	8,90
SESSAD ITEP	10	5,65
EMPRO "La Plaine du Moulin"	27	21,88
ESAT La Mare Savin	43	41,65
SAJH "Le Mérantais"	8	6,77
IME "le pré d'orient"	20	17,09
SESSAD "le pré d'orient"	17	10,04
Totaux	179	145,82

Nombre de travailleurs handicapés de l'Esat non inclus dans le tableau : 129 pour 123,9 etp

Les trois rémunérations les plus élevées versées au cours de l'année totalisent 213 757 Euros bruts.

CHIFFRE D'AFFAIRES - SUBVENTIONS - PRODUITS

	Chiffre d'affaires	Subventions	Autres Produits	Total des produits
Siège	333 973,39	4 694,04	15 905,27	354 572,70
Vie associative		41 000,00	10 806,04	51 806,04
ITEP "La Boissière"	1 622 846,60		155 807,44	1 778 654,04
SESSAD "de Pissaloup"	830 726,98		15 998,67	846 725,65
EMPRO "La Plaine du Moulin"	1 425 814,30	4 924,81	89 762,92	1 520 502,03
ESAT "La Mare Savin" - Social	1 913 726,32	9 535,91	80 776,95	2 004 039,18
ESAT "La Mare Savin" - Ateliers	3 159 704,90	1 535 268,39	36 586,49	4 731 559,78
SAJH "Le Mérantais"	384 635,80	10 256,00	2 538,78	397 430,58
SESSAD ITEP	393 873,87		94 046,65	487 920,52
IME "le pré d'orient"	1 079 776,28	388,67	59 352,06	1 139 517,01
SESSAD "le pré d'orient"	805 057,23		16 247,17	821 304,40
Totaux	11 950 135,67	1 606 067,82	577 828,44	14 134 031,93
Dont opérations internes	694 224,44			694 224,44
Totaux nets	11 255 911,23	1 606 067,82	577 828,44	13 439 807,49

Nb: dans le CA du siège est inclus le montant des Frais de Siège autorisé par l'autorité de tarification.

Dans ceux des établissements, les produits de tarifications (compte 73).

CHANGEMENTS DE METHODE OU D'ESTIMATION ET IMPACT

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-090 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est à dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et ses conséquences.

L'association constate que cette crise sanitaire n' a aucun impact significatif sur son activité et ne remet pas en cause la continuité d'exploitation depuis le 1er janvier 2020.

Les autorités de tarification ont maintenu les financements des ESSMS en période de sous activité, voire de fermeture temporaire, ont adapté les modalités de facturation, lorsque l'établissement n'est pas financé sous la forme d'une dotation (Pour les IME, ITEP).

La facturation est établie à terme mensuel échu sur la base de l'activité prévisionnelle (et non de l'activité réalisée,) validée par l'autorité compétante sans tenir compte de la sous-activité ou la fermeture temporaire, Le principe retenu est celui de la neutralisation de la sous activité liée à l'épidémie du COVID-19.

Seule l'activité commerciale de l' ESAT est impactée par une baisse du chiffre d'affaire durant la fermeture. Cette baisse ne remet pas en question la continuité d'exploitation.

LITIGES

L'association estime qu'il n'y a aucun risque prud'homal nouveau sur l'exercice,

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les activités principales de l'Association sont régies par l'instruction budgétaire et comptables M22. Celle ci présente des spécificités comptables propres à ce secteur d'activité, dont les modalités d'application ont été détaillées dans l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité, ainsi que dans l'instruction DGAS/SD5B/2007/319.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes, celles découlant de ces instructions et avis étant signalées par le signe (▣).

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue.

. Constructions	néant
. Installations techniques	10 ans
. Matériel de bureau et informatique	3 ou 5 ans
. Matériels de transport	5 ans
. Autres matériels	5 ou 10 ans
. Mobilier	10 ans

Amortissements dérogatoires (▣)

Dans le cas de financements attribués par l'autorité de tarification pour des durées plus courte que la durée prévisionnelle d'utilisation, le différentiel est comptabilisé au crédit du compte 145 - Amortissements dérogatoires par le débit du compte 68725 - Dotation exceptionnelle - amortissements dérogatoires

La reprise s'effectue en débitant le compte 145 par le crédit du compte 78725 - Reprise sur amortissements dérogatoires, lorsque le différentiel s'inverse.

Amortissements comptables excédentaires différés (▣)

A l'inverse, la durée admise peut être plus longue que la durée prévue d'utilisation.

Ce cas a pu être rencontré lors de la 1ère application de la méthode de comptabilisation par composants.

Dans le cas de financements attribués par l'autorité de tarification pour des durées plus longue que la durée prévisionnelle d'utilisation, les excédents d'amortissements comptables sont affectés après la clôture de l'exercice, au débit du sous compte 116-1 Charges non opposables aux tiers financeurs - Amortissements comptables excédentaires différés.

Ce sous compte est ensuite crédité, après la période d'utilisation, par imputation d'une quote-part des résultats constatés, selon le rythme de financement prévu à l'origine.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués par l'établissement selon la méthode du dernier prix connu.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Sans objet.

f) Opérations à long terme

Sans objet.

g) Provisions réglementées (π)

π Provisions pour renouvellement des immobilisations

Les autorités de tarifications peuvent attribuer des crédits destinés au financement d'immobilisations. Ces crédits font l'objet de provisions constatées dans les comptes de résultats. Ces provisions sont réintégrées aux résultats au fur et à mesure de l'amortissement des biens acquis.

π Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé

Les plus values réalisées lors de cessions d'immobilisations sont transférées dans ce compte de réserve par le biais d'une dotation exceptionnelle inscrite dans les comptes de résultats.
Lorsque des moins values sont constatées, une reprise de provision est pratiquée dans la limite du solde créditeur disponible.

π Réserves des plus-values nettes d'actif circulant

Un traitement comptable identique est pratiqué pour les plus values constatées sur les éléments de l'actif circulant (valeurs mobilières de placement).

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées dès lors qu'un risque d'un montant significatif est connu (litige social par exemple).

i) Provisions Fonds Dédiés (π)

Dans les produits de tarification des établissements à gestion contrôlée, des lignes budgétaires sont inscrites pour le financement de charges spécifiques dont la réalisation n'est pas toujours intervenue dans l'exercice.
Les crédits non utilisés dans l'exercice font l'objet d'une provision en Fonds dédiés, qui seront réintégrés dans les résultats des exercices où ils seront consommés.

j) Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnées. Elles figurent en engagement hors bilan, pour un montant estimé uniquement que pour les personnels âgés de plus de 55 ans, avec départ prévu à 62 ans.

k) Droit individuel à la formation

Les engagements de l'Association en matière de droits individuels à la formation sont mentionnés en engagement hors bilan,. Il s'agit du volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au 31 décembre de l'exercice.

l) Autres spécificités

Certaines charges, incluses dans les résultats conformément aux prescriptions du PCG, sont dites non opposables aux tiers financeurs.

Il s'agit notamment des amortissements comptables excédentaires différés et des provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales y afférents.

Le traitement comptable des premiers est mentionné au paragraphe a) ci-devant.

Le traitement comptable des congés à payer, le traitement comptable est identique.

Les charges induites font l'objet d'une affectation, après clôture de l'exercice, dans le sous compte 116-2 Charges non opposables au tiers financeurs - Congés payés.

Dans le cas d'une fermeture totale ou partielle de l'établissement ou service, ces dépenses feront l'objet d'un financement spécifique.

L'excédent lié à ce financement spécifique sera affecté au crédit du sous compte 116-2 précité.

Ces affectations spécifiques sont détaillées dans le titre IV - Notes sur le compte de résultat.

MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE**IMMOBILISATIONS BRUTES**

	A l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	A la clôture
. Fonds commercial				
. Autres immobilisations incorporelles	180 200,34	377,62		180 577,96
. Terrains	30 150,00			30 150,00
. Constructions	1 904 262,13			1 904 262,13
. Installations techniques matériel et outillages	1 362 586,08	40 275,13	5 094,33	1 397 766,88
. Install. Gales, Agencements Divers	2 912 831,37	105 600,20	3 690,00	3 014 741,57
. Matériel de transport	937 353,32	57 287,72	64 017,12	930 623,92
. Autres immobilisations corporelles	751 880,32	97 730,08	51 117,00	798 493,40
. Immobilisations corporelles en cours		131 822,00		131 822,00
. Immobilisations financières	30 151,03	296,93	2 295,00	28 152,96
TOTAUX	8 109 414,59	433 389,68	126 213,45	8 416 590,82

TOTAL NET DES MOUVEMENTS : **307 176,23****AMORTISSEMENTS**

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
. Fonds commercial				
. Autres immobilisations incorporelles	88 687,85	3 407,45		92 095,30
. Terrains				
. Constructions	210 110,30	103 619,28		313 729,58
. Installations techniques matériel et outillages	1 244 752,18	35 079,78	5 094,33	1 274 737,63
. Install. Gales, Agencements Divers	1 971 438,39	135 250,91	1 948,53	2 104 740,77
. Matériel de transport	670 255,85	82 541,30	64 017,12	688 780,03
. Autres immobilisations corporelles	783 511,98	65 331,78	51 117,00	797 726,76
. Immobilisations corporelles en cours				
. Immobilisations financières				
TOTAUX	4 968 756,55	425 230,50	122 176,98	5 271 810,07

TOTAL NET DES MOUVEMENTS : **303 053,52**

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Néant

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

FONDS COMMERCIAL

Néant

REEVALUATION

Néant

INTERETS IMMOBILISES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Autres immobilisations				

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 045 744,86	2 045 744,86	
	2 045 744,86	2 045 744,86	

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Stocks et en cours				
Comptes de tiers	4 793,88	358 410,93		363 204,81
Comptes financiers				
	4 793,88	358 410,93	0,00	363 204,81

**DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES
DE L'ACTIF CIRCULANT**

	Evaluation au bilan	Evaluation au dernier prix du marché	Plus ou moins value latente
Stocks de matières premières	47 293,57	47 293,57	
Valeurs mobilières de placement	257 777,22	257 777,22	

PRODUITS A RECEVOIR

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	14 080,00
Autres créances	80 410,19
Total	94 490,19

III - NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs				
- sans droit de reprise	648 919,31	11 935,32		660 854,63
- avec droits de reprise				
Réserves				
- Excédents affectés à l'investissement	234 565,18	50 000,00		284 565,18
- Trésorerie	410 023,19	16 597,00		426 620,19
- Compensation des déficits	387 716,41	138 957,67	28 258,40	498 415,68
- Compens. Charges d'amortissements	190 930,59	50 000,00	24 955,01	215 975,58
- Autres	1 076 504,69	295 503,08		1 372 007,77
	2 948 659,37	562 993,07	53 213,41	3 458 439,03

REPORTS A NOUVEAU (a)

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Report à nouveau gestion libre	-29 706,18	56 055,35		26 349,17
Report à nouveau gestion contrôlée				
Charges refusées par autorité tarification	8 649,17	24 522,95	-7 510,55	40 682,67
Excédents affectés réduction charges	585 043,80	166 446,66	429 338,50	322 151,96
Excédents affectés financement charges	52 930,92	-358 873,89	-199 912,41	-106 030,56
Déficits reportés	-764 647,08	-52 013,14		-816 660,22
Charges non opposables - amortissement				
Charges non opposables - congés à payer	-220 625,21	-14 208,00	32 363,38	-267 196,59
	-368 354,58	-178 070,07	254 278,92	-800 703,57

(a) Excédents si positifs, déficits si négatifs

PROVISIONS REGLEMENTEES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Provision renouvellement immobilisations	644 294,40	54 401,44	174 423,79	524 272,05
Provision amortissements dérogatoires				
Réserve plus values actif immobilisé	235 580,08	9 500,00		245 080,08
Provision réserves de trésorerie				
	879 874,48	63 901,44	174 423,79	769 352,13

18 955,44 € imputé sur le report à nouveau du SESSAD du pré d'Orient sont compris dans l'augmentation des provisions pour renouvellement suite à une modification du compte administratif 2018 par l'ARS 78.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Pour risques et charges Fonds dédiés	451 222,08	75 951,99 114 992,72	104 466,62	75 951,99 461 748,18
	451 222,08	190 944,71	104 466,62	537 700,17

35 817,97 € imputé sur le report à nouveau du SESSAD de PISSALOUP sont compris dans l'augmentation des fonds dédiés suite à une modification du compte administratif 2018 par l'ARS 78.

13 079,34 € imputé sur le report à nouveau du SESSAD du pré d'Orient sont compris dans l'augmentation des fonds dédiés suite à une modification du compte administratif 2018 par l'ARS 78.

11 736,80 € imputé sur le report à nouveau du SIEGE sont compris dans la diminution des fonds dédiés suite à une modification du compte administratif 2018 par l'ARS 78.

Détail des provisions pour risques et charges

- " Créances complément de rémunérations 2016 à 2018"

Détail des fonds dédiés

- Contrat Aidés	43 551,92
- Formations	91 709,49
- Evaluation interne et externe	15 780,13
- Analyse des pratiques	15 421,39
- Transports usagers	52 629,93
- Séjours Thérapeutiques	56 709,66
- Déménagement	12 000,00
- Travaux entretien	76 367,67
- Départs retraite	47 289,13
- Gratifications stagiaires	39 387,76
- Accompagnement CEPOM	3 000,00
- Mise aux normes	
	7 901,10

461 748,18

ETAT DES DETTES

A moins d'un an	3 979 039,02
A plus d'un an et moins de 5 ans	420 404,11
A plus de 5 ans	1 013 469,37
Total	5 412 912,50

CHARGES A PAYER

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 890,83
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	168,10
Total	101 058,93

ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

	Ecart actif	Ecart passif
Sur immobilisations non financières		
Sur immobilisations financières		
Sur créances		
Sur dettes financières		
Sur dettes d'exploitation		
Sur dettes sur immobilisations		
TOTAL	0,00	0,00

RESULTATS COMPTABLES ET RESULTATS A AFFECTER

Le bilan et le compte de résultat présentent le résultat comptable de l'exercice.

Pour les établissements à gestion contrôlée, les produits de la tarification incluent l'intégration des résultats N - 2 entérinés par les tiers financeurs.

Les résultats comptables de ces établissements peuvent également intégrer des charges dont le financement est assuré par une réintégration d'excédents antérieurs affectés à leurs réalisations.

Par ailleurs certaines charges dites non opposables aux tiers financeurs font l'objet d'affectations spécifiques pour la quote-part de résultat qu'elles représentent (voir titre II - paragraphes a) et l)).

Les résultats comptables de ces établissements ne sont donc que des résultats "intermédiaires", qu'il convient de corriger par la réintégration des résultats antérieurs, et l'affectation des charges non opposables pour obtenir les résultats "administratifs" qui sont soumis aux autorités de tarification.

Un tableau de passage des résultats comptables aux résultats à affecter des comptes administratifs, figure dans les comptes annuels de l'Association.

Les incidences sur les réserves de compensation, les reports à nouveaux et les résultats de l'exercice sont les suivantes:

RESERVES DE COMPENSATION	Au 31/12/N	Augmentations	Diminutions	Après affect.
Réserve de compensation des déficits	498 415,68		46 994,91	451 420,77
Réserve compens. charges d'amortissements	215 975,58		15 027,62	200 947,96
	714 391,26		62 022,53	652 368,73

REPORTS A NOUVEAU	Au 31/12/N	Augmentations	Diminutions	Après affect.
Report à nouveau gestion libre	26 349,17			26 349,17
Report à nouveau gestion contrôlée				
Charges refusées par autorité tarification	40 682,67			40 682,67
Excédents affectés réduction charges	322 151,96		-212 117,16	534 269,12
Excédents affectés financement charges	-106 030,56		27 952,29	-133 982,85
Déficits reportés	-816 660,22			-816 660,22
Charges non opposables - amortissements				
Charges non opposables - congés à payer	-267 196,59	96 460,37		-170 736,22
	-800 703,57	96 460,37	-184 164,87	-520 078,33

	Comptables	Résultats affectés	A affecter
RESULTATS	271 274,73	-96 460,37	-122 142,34
			52 672,02

Pour mémoire, chaque résultat des établissements à gestion contrôlée fait l'objet d'une proposition d'affectation (Investissement - Réserve trésorerie - Financement de charges - Reprise en N+2 etc...), soumise à l'approbation des tiers financeurs.

V - AUTRES INFORMATIONS

- CREDIT BAIL

	Matériel informatique	Véhicules	Autres	Total
Valeur d'origine				
Amortissements				
. Cumuls exercices antérieurs				
. Dotation de l'exercice				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Redevances payées				
. Cumuls exercices antérieurs				
. Exercice				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Redevances restant à payer				
. à un an au plus				
. à plus d'un an et 5 ans au plus				
. à plus de 5 ans				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur résiduelle				
. à un an au plus				
. à plus d'un an et 5 ans au plus				
. à plus de 5 ans				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
MONTANT PRIS EN CHARGES DANS L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Engagements en matière de pension	Néant
Autres engagements	Néant

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Emprunts obligataires convertibles	Néant
Autres emprunts obligataires	Néant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Néant
Emprunts et dettes financières divers	Néant

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été estimé au 31 décembre de l'exercice pour les personnels âgés de 55 ans et + et avec départ prévu à 62 ans pour un montant total de: 291 656 euros.

VI - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

NEANT